

XYLOPHENE WI 100 G

TRAITEMENT PREVENTIF ET CURATIF
Insecticide et anti-termite
Bois de charpente et d'ossature intérieure

Certificat CTB-P+ N° 08-3680-08



XYLOPHENE Curatif WI 100 G est un produit de traitement insecticide et anti-termites, gélifié, hydrodispersable, destiné au traitement curatif et préventif par pulvérisation, badigeon et injection des bois de charpente et d'ossature intérieure. Ce produit est livré prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

Tous bois de construction, intérieur de type charpente (bois sous abri sans risque de réhumidification) ou ossatures bois, menuiserie intérieure type poutre, escalier, lambris.

Formule gélifiée, ne coule pas.

S'utilise dans les zones difficiles d'accès.

Valeur critique : 200gr/m² pour Résineux et Feuillus en traitement préventif.

Comme tous les produits de traitement, le produit doit être appliqué sur des bois exempts de toute finition.

Grâce à sa formule active qui agit après application, ce produit présente de bonnes qualités de pénétration.

XYLOPHENE WI 100 G vous assure efficacité, tenue dans le temps et respect des normes les plus strictes en matière de santé et d'environnement.

EFFICACITE

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricorne, Lyctus, Vrilette) ainsi que contre les Termites.

XYLOPHENE WI 100 G a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes :

Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre le Capricorne des maisons et autres insectes à larves xylophages.

Insecticide curatif :

EN 1390 : efficacité curative contre le Capricorne.

EN 370 : efficacité curative contre la Vrilette.

Anti-termites :

EN 118 : efficacité contre le Termite.

Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité insecticide préventive ont été effectués après les épreuves de vieillissement accéléré :

EN 73 : épreuve d'évaporation.

EN 84 : épreuve de délavage.

Classe d'utilisation : 1.

SANTE / ENVIRONNEMENT

XYLOPHENE WI 100 G est conforme aux exigences en matière de santé et d'environnement.

Traitement termites : Il est conseillé dans ce cas de faire appel à un professionnel (consulter DYRUP qui vous donnera les coordonnées d'un APPLICATEUR SPECIALISE XYLOPHENE).

XYLOPHENE WI 100 G est livré prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

Aspect : Gélifié.

Teinte du produit frais en pot : Blanc, incolore après séchage.

Densité à 20°C : 1 à 20°C.

Viscosité : 4500 à 6000 cpo.

Point d'éclair : > 76°C.

Insecticide : Cyperméthrine.

XYLOPHENE WI 100 G

Solvant : Eau.

Valeur COV : Non concerné.

pH : Non précisé.

Stockage : A l'abri des fortes chaleurs et du gel.

L'émulsion gèle à partir de 0°C.

L'émulsion revient à son état initial après dégel sans aucune altération de ses qualités.

Conservation : 3 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Conditionnement : 20 Litres.

Pour réaliser un traitement efficace, XYLOPHENE WI 100 G doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. En conséquence, il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.

Conditions d'application :

Humidités des bois : entre 8 et 18%.

Température : supérieure à 5°C.

Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

Outils : Brosse, pinceau, pompe Airless ou Airmix à membrane, matériel d'injection.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau savonneuse.

Pulvérisation : Sans dilution.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.

1. Traitement préventif :

Badigeonnage ou aspersion basse pression (à l'aide d'une pompe à membrane) de toutes les surfaces en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

Aspersion basse pression : 200gr/m² environ en 1 couche soit 5m²/litre environ.

2. Traitement curatif :

Sondage et bûchage des parties attaquées.

- Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.

- L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

2.1. Pour les bois ayant une section d'une largeur inférieure à 100 mm et un 1/2 périmètre inférieur à 400 mm, ainsi que les bois ronds d'un diamètre inférieur à 300 mm :

1)° Badigeonnage ou aspersion basse pression (à l'aide d'une pompe à membrane) de toutes les surfaces en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

Aspersion basse pression : 430 g/m² environ en 2 ou 3 couches.

2)° Injection : pas d'injection nécessaire.

2.2. Pour les bois ayant une section d'une largeur supérieure ou égale à 100 mm et un 1/2 périmètre supérieur ou égal à 400 mm, ainsi que les bois ronds d'un diamètre supérieur à 300 mm

1)° Badigeonnage ou aspersion basse pression (à l'aide d'une pompe à membrane) de toutes les surfaces en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

Aspersion basse pression : 300 g/m² environ en 2 ou 3 couches.

2)° Injection : injection en profondeur des chevrons et des éléments de forte section (poutres maîtresses, etc...).

Injection : environ 20 ml/puit.

Dans tous les cas, les bois en contact avec la maçonnerie, les bois encastrés et les bois infestés par les termites doivent toujours être injectés conformément aux règles de l'art en vigueur.

Travailler selon les normes et DTU en vigueur.

Se conformer aux prescriptions des fiches méthodes.

- Traitement curatif des charpentes vermoulues.

- Lutte contre les termites.

Variable selon l'imprégnabilité du bois, l'état de surface, les sections et le procédé d'application.

Préventif : 200 ml/m².

Curatif : 300 à 430 ml/m² selon la section des bois.